



La capacité d'innovation et l'indépendance scientifique sont des aspects clés de la culture de recherche dans les sciences humaines et sociales, qui se développe davantage dans le travail individuel ou en petits groupes qu'au sein de grands groupes de recherche.

Réaction à la suppression prévue de l'instrument d'encouragement Doc.CH

Christian Weibel

À la suite de la décision du Fonds national suisse de supprimer l'instrument d'encouragement Doc.CH dès 2025, l'ASSH a protesté au nom des facultés des sciences humaines et sociales de Suisse et s'est positionnée en faveur du maintien du programme. Un débat concerté entre les différents partenaires du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation serait souhaitable.

Par l'instrument de soutien Doc.CH, lancé en 2013, le Fonds national suisse (FNS) encourage les projets de thèse de chercheuses et chercheurs prometteurs en sciences humaines et sociales. Depuis, Doc.CH s'est révélé être un instrument important, adapté aux besoins de la relève en sciences humaines et sociales. Selon son programme pluriannuel, le

FNS prévoit pourtant de le supprimer à partir de 2025, sans le remplacer. Cela va à l'encontre de la position de l'ASSH, qui plaide en faveur du maintien et même du développement du programme Doc.CH. Dans une lettre adressée au FNS en décembre dernier et cosignée par seize facultés et décanats de sciences humaines et sociales ainsi que par vingt-neuf professeur-e-s issu-e-s de toutes les universités cantonales et de la Haute école de théologie de Coire, l'ASSH a protesté au nom des facultés des sciences humaines et sociales de Suisse contre la suppression prévue du programme.

S'engager en faveur de l'indépendance, de l'innovation et du *grantsmanship*

Doc.CH est un excellent programme qui devrait être non pas supprimé, mais au contraire renforcé. Cela est corroboré par les résultats des derniers rapports d'évaluation du FNS 2019 et du Conseil suisse de la science 2022 qui lui ont attribué un rôle clé dans l'encouragement de la relève. En tant que programme compétitif et sélectif, il bénéficie d'une grande réputation et est reconnu au niveau national et international comme un « signe d'excellence ».

Il ressort également des rapports d'évaluation que les doctorantes et doctorants Doc.CH parviennent à terminer leur thèse beaucoup plus rapidement que ceux du groupe témoin et qu'ils poursuivent leur carrière académique avec davantage de détermination. D'autres points forts du programme mis en avant concernent les compétences plus développées en matière de communication et d'acquisition de fonds de tiers (*grantsmanship*), deux éléments essentiels pour la poursuite d'une carrière académique. En outre, le programme encourage une indépendance scientifique précoce des jeunes chercheurs et chercheuses et renforce leur capacité d'innovation, ce qui est d'autant plus important à l'aune de la culture de recherche dans les sciences humaines et sociales, qui se développe davantage dans le travail individuel ou en petits groupes qu'au sein de grands groupes de recherche.

Les sciences médicales et les disciplines MINT également concernées

Selon le FNS, cette mesure est due à un exercice nécessaire de priorisation et de concentration du portfolio d'instruments, qui sera dès 2025 focalisé sur l'encouragement des projets de recherche au niveau postdoctoral. Il est vrai que ce recentrage entraînera aussi la suppression d'instruments dans d'autres domaines. Ainsi, le programme MD-PhD en médecine sera également abandonné. Mais alors que son financement sera repris, semble-t-il, par l'Académie suisse des sciences médicales, un tel accord n'a pas été conclu dans le cas de Doc.CH. En raison d'un manque de moyens financiers, les facultés des sciences humaines et sociales ne seront pas en mesure de combler le déficit provoqué par cette décision du FNS. En outre, une autre réduction budgétaire concerne les disciplines MINT, mais force est de constater qu'il s'agit là non de la suppression d'un programme existant, mais de la non-introduction d'un instrument de carrière, analogue à Doc.CH, qui aurait dû être réservé uniquement aux doctorantes en sciences naturelles pour promouvoir la place des femmes dans la recherche.

Le débat se poursuit

Il convient de mentionner que la procédure de consultation facultative du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2025-2028 (message FRI) débutera en juin 2023 et que les débats parlementaires seront menés en 2024. Cependant, tandis qu'il signale dans son programme pluriannuel qu'il basera ses priorités définitives sur le message FRI 2025-2028, le FNS a publié un communiqué de presse en février pour confirmer son intention de mettre fin à Doc.CH. Une lettre du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) exprime le regret que les informations concernant cette décision n'aient circulé apparemment ni assez tôt ni assez largement, ce qui a mis à mal la possibilité d'une vraie concertation avec les divers acteurs, actrices et partenaires du domaine FRI. Tant que les décisions ne seront pas définitivement prises, l'ASSH continuera à chercher le dialogue avec le FNS et à faire valoir ses arguments afin de contrer la suppression annoncée.

L'auteur

Christian Weibel est collaborateur scientifique à l'ASSH et suit les développements de la politique de la recherche.

